

Une convention a été établie avec le CDG 76.

Cet examen est organisé par le CDG 27 pour les départements de l'Eure et de Seine-Maritime, pour les spécialités « ARTISANAT D'ART » ; « LOGISTIQUE ET SECURITE » ; « CONDUITE DE VEHICULES » ; « ENVIRONNEMENT, HYGIENE » et « MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE ».

Le CDG 76 organise les spécialités « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS » ; « BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » ; « COMMUNICATION, SPECTACLE » et « RESTAURATION ».

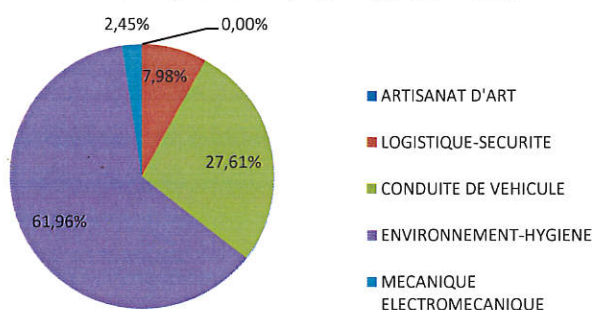
Dates d'inscription à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – session 2018 :

- Retrait des dossiers : du 5 septembre 2017 au 27 septembre 2017
- Date limite de dépôt des dossiers : le 5 octobre 2017
- Date de l'épreuve écrite : le 18 janvier 2018

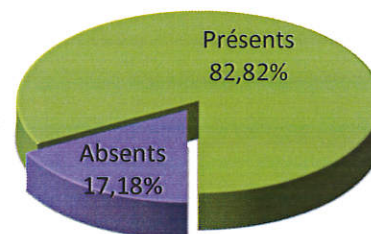
Données générales sur l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, toutes spécialités confondues :

Nombre de dossiers reçus :	165	dossiers	
Nombre de candidats admis à concourir :	163	candidats	soit : 98.79% des dossiers reçus respectaient les conditions d'inscription.
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	135	candidats	soit : 82.82% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	28	candidats	soit : 17.18% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats handicapés	3	Candidats ont demandé un aménagement (1/3 temps)	

Répartition des candidats admis à concourir par spécialité à l'Exa.Pro. d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe



TAUX D'ABSENTEISME TOUTES SPECIALITES CONFONDUES A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2018



Le jury s'est réuni le **28 mars 2018** au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 30, pour statuer sur les candidats admis à passer l'épreuve pratique. Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite (article 2 du décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux). Aucune anomalie et/ou signe(s) distinctif(s) n'ont été constatés sur les copies d'examen des candidats. L'épreuve écrite de cet examen professionnel a fait l'objet d'une double correction. Après étude des notes de façon anonyme, le jury a déclaré **120 candidats admissibles** à passer l'épreuve pratique.

- ✚ 0 candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
- ✚ 10 candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SECURITE"
- ✚ 33 candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VEHICULES"
- ✚ 74 candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIENE"
- ✚ 3 candidats pour la spécialité "MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE"

120

Par ailleurs, la durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut ni être inférieure à 1h, ni excéder 4h. Le jury a donc fixé la durée des épreuves pratiques à 1h pour toutes les options ouvertes par le CDG 27.

Le jury d'admission s'est réuni le **29 juin 2018** au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 00.

Le jury a déclaré **89 candidats admis** à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'issue des épreuves écrite et pratique.

- ✚ 0 candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
- ✚ 8 candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SECURITE"
- ✚ 31 candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VEHICULES"
- ✚ 47 candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIENE"
- ✚ 3 candidats pour la spécialité "MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE"

89

ARTISANAT D'ART

Aucun candidat ne s'est présenté dans cette spécialité

LOGISTIQUE ET SECURITE

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	(Jury du 28/03/2018) NB DE CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER A L'EPREUVE PRATIQUE (Seul pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit $\geq$ à 5.00/20.00)	Taux d'admissible à passer l'épreuve pratique par rapport nombre de candidats admis à concourir
LOGISTIQUE ET SECURITE	Magasinier	5	0	5	1	4	20.00%	80.00%	9.22/20	11.88/6.13	4	80.00%
	Maintenance bureauque	2	0	2	0	2	0.00%	100.00%	8.75/20	9.75/7.75	2	100.00%
	Surveillance, télésurveillance, gardiennage	6	0	6	2	4	33.33%	66.67%	9.10/20	13.50/6.13	4	66.67%
<u>Total spécialité LOGISTIQUE ET SECURITE</u>		13	0	13	3	10	23.08%	76.92%	9.08/20	13.50/6.13	10	76.92%

EPREUVE PRATIQUE

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	(Jury du 28/03/2018)		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale > à 10,00/20 après avoir réalisé les épreuves écrite et pratique	(Jury du 29/06/2018)	
		Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique								Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
LOGISTIQUE ET SECURITE	Magasinier	4	4	4	20.00/20	20.00/20.00	15.69/20	16.75/14.45	4	10.00/20	4
	Maintenance bureauatique		2	2	10.25/20	12.50/8.00	9.65/20	11.40/7.90	1		1
	Surveillance, télésurveillance, gardiennage		4	4	12.75/20	15.00/8.00	11.29/20	13.80/7.75	3		3
<u>Total spécialité LOGISTIQUE SECURITE</u>		10	10	10	15.15/20	20.00/8.00	12.72/20	16.75/7.75	8		8

CONDUITE DE VEHICULES

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	(Jury du 28/03/2018)	Taux d'admissibilité à passer l'épreuve pratique par rapport nombre de candidats admis à concourir
											NB DE CANDIDATS ADMIS POUR PARTICIPER A L'EPREUVE PRATIQUE. (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit ≥ à 5.00/20.00)	
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	10	0	10	2	8	20.00%	80.00%	6.86/20	8.75/4.25	7	70.00%
	Conduite de véhicules de transports en commun	2	0	2	0	2	0.00%	100.00%	9.32/20	9.38/9.25	2	100.00%
	Mécanicien des véhicules à moteur essence	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	7.63/20	7.63/7.63	1	100.00%
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	30	0	30	2	28	6.67%	93.33%	7.12/20	11.63/2.13	22	73.33%
	Mécanicien des véhicules à moteur diesel	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	4.25/20	4.25/4.25	0	0.00%
	Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre)	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	6.63/20	6.63/6.63	1	100.00%
<u>Total spécialité CONDUITE DE VEHICULES</u>		45	0	45	4	41	8.89%	91.11%	7.11/20	11.63/2.13	33	73.33%

EPREUVE PRATIQUE

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	Jury du 28/03/2018)		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale > à 10.00/20 après avoir réalisé l'épreuve écrite et pratique	Jury du 29/06/2018)	
		Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique								Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	7	7	18.14/20	20.00/16.00	13.78/20	15.50/11.90	7	10.00/20	7	
	Conduite de véhicules de transports en commun	2	2	18.00/20	19.00/17.00	14.53/20	15.15/13.90	2		2	
	Mécanicien des véhicules à moteur essence	1	1	15.00/20	15.00/15.00	12.05/20	12.05/12.05	1		1	
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	22	20	19.25/20	20.00/18.00	14.80/20	16.05/13.40	20		20	
	Mécanicien des véhicules à moteur diesel	0		AUCUN CANDIDAT ADMISSIBLE							
Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre)	1	1	12.25/20	12.25/12.25	10.00/20	10.00/10.00	1	1			
<u>Total spécialité CONDUITE DE VEHICULES</u>		33	31	18.56/20	20.00/12.25	14.31/20	16.05/10.00	31		31	

ENVIRONNEMENT, HYGIENE

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NB DE CANDIDATS ADMIS POUR PARTICIPER A L'EPREUVE PRATIQUE. (Seul pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit $\geq$ à 5.00/20.00)	Taux d'admissibilité à passer l'épreuve pratique par rapport nombre de candidats admis à concourir
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	Propreté urbaine, collecte des déchets	32	0	32	3	29	9.38%	90.62%	10.34/20	18.38/1.00	27	84.38%
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	65	1	64	17	47	26.56%	73.44%	10.12/20	16.75/4.25	44	68.75%
	Qualité de l'eau	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	10.63/20	10.63/10.63	1	100.00%
	Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	4	1	3	1	2	33.33%	66.67%	6.63/20	9.63/3.63	1	33.33%
	Maintenance des équipements de production d'eau	1	0	1	0	1	00.00%	100.00%	15.00/20	15.00/15.00	1	100.00%
Total spécialité ENVIRONNEMENT, HYGIENE		103	2	101	21	80	20.79%	79.21%	10.18/20	18.38/1.00	74	73.27%

EPREUVE PRATIQUE

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	Jury du 28/03/2018)		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale > à 10.00/20 après avoir réalisé l'épreuve écrite et pratique	Jury du 29/06/2018)	
		Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique								Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	Propreté urbaine, collecte des déchets	27		23	14.83/20	18.00/9.00	13.36/20	17.20/8.15	22	10.00/20	22
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	44		40	10.60/20	17.00/5.00	10.57/20	16.20/5.40	22		22
	Qualité de l'eau	1		1	16.00/20	16.00/16.00	13.85/20	13.85/13.85	1		1
	Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	1		1	17.00/20	17.00/17.00	14.05/20	14.05/14.05	1		1
	Maintenance des équipements de production d'eau	1		1	18.00/20	18.00/18.00	16.80/20	16.80/16.80	1		1
<u>Total spécialité ENVIRONNEMENT</u> <u>HYGIENE</u>		74		66	12.36/20	18.00/5.00	11.74/20	17.20/5.40	47		47

MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	(Jury du 28/03/2018) NB DE CANDIDATS ADMIS POUR PARTICIPER A L'EPREUVE PRATIQUE. (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit $\geq$ à 5.00/20.00)	Taux d'admissibilité à passer l'épreuve pratique par rapport nombre de candidats admis à concourir
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	Electrotechnicien, Electromécanicien	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	12.25/20	12.25/12.25	1	100.00%
	Mécanicien Hydraulique	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	4.25/20	4.25/4.25	0	0.00%
	Installation et Maintenance des équipements électriques	2	0	2	0	2	0.00%	100.00%	11.22/20	12.44/10.00	2	100.00%
<u>Total spécialité MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE</u>		4	0	4	0	4	0.00%	100.00%	9.74/20	12.44/4.25	3	75.00%

EPREUVE PRATIQUE

SPECIALITES	Options choisies par les candidats	Jury du 28/03/2018)		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale > à 10.00/20 après avoir réalisé l'épreuve écrite et pratique	Jury du 29/06/2018)	
		Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique								Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE	Electrotechnicien, Electromécanicien	1	1	17.00/20	17.00/17.00	15.10/20	15.10/15.10	1	1		1
	Mécanicien Hydraulique	0									0
	Installation et Maintenance des équipements électriques	2	2	13.50/20	15.00/12.00	12.59/20	13.98/11.20	2	2	10.00/20	2
<i>Total spécialité MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE</i>		3	3	14.67/20	17.00/12.00	13.43/20	15.10/11.20	3	3		3

SYNTHESE GENERALE TOUTES SPECIALITES CONFONDUES

	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions (hors délai, conditions pas remplies...)	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Note la plus haute et la plus basse sur 20 l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Jury du 28/03/2018) Nb de candidats admis pour participer à l'épreuve pratique. (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique, Le candidat doit avoir une note à l'écrit $\geq$ à : 5.00/20.00)	Taux d'admissible à passer l'épreuve pratique par rapport au nombre de candidats admis à concourir
Total toutes spécialités confondues	165	2	163	28	135	17.18%	82.82%	9.15/20	18.38/1.00	120	73.62%

	Jury du 28/03/2018) Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale $\geq$ à 10.00/20 après avoir réalisé les épreuves écrite et pratique	Jury du 29/06/2018) Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
Total toutes spécialités confondues	120	110	14.43/20	20.00/5.00	12.60/20	17.20/5.40	89	10.00/20	89

	Nb dossiers reçus	Nb de candidats admis à concourir	Jury du 28/03/2018) Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale des candidats admissibles après avoir passé toutes les épreuves, par spécialité	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves, par spécialité	Jury du 29/06/2018) Nb de candidats déclarés reçus à l'exa.pro. d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	////	////	0
LOGISTIQUE-SECURITE	13	13	10	10	12.72/20	16.75/7.75	8
CONDUITE DE VEHICULES	45	45	33	31	14.31/20	16.05/10.00	31
ENVIRONNEMENT-HYGIENE	103	101	74	66	11.74/20	17.20/5.40	47
MECANIQUE ELECTROMECANIQUE	4	4	3	3	13.43/20	15.10/11.20	3
TOTAL	165	163	120	110	12.60/20	17.20/5.40	89

EPREUVE ECRITE

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. (*Durée : une heure trente ; coefficient 2*)

Cette épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

EPREUVE PRATIQUE

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. (*Durée : fixée par le jury en fonction de l'option mais ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures ; coefficient 3*)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des deux épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Le jury se réserve la possibilité de fixer un seuil d'admission supérieur à 10 sur 20.

Commentaires des correcteurs et des intervenants

Concernant les épreuves écrites :

Les copies de toutes les spécialités ont fait l'objet d'une double correction.

Les correcteurs soulignent que le niveau de cette session est assez moyen dans sa globalité.

Dans l'ensemble, force est de constater un manque de préparation avéré à cette épreuve. En effet, les candidats ne maîtrisaient pas les connaissances et compétences générales requises pour aborder sereinement les épreuves écrites de cet examen dans la spécialité choisie. Il est à noter l'absence de logique, et, pour certains candidats des lacunes concernant les notions d'hygiène et de sécurité. De plus, cette année, d'un point de vue générale, les candidats ignoraient la signification des pictogrammes relevant de la spécialité choisie. De surcroît, pour une grande partie des candidats, d'importantes difficultés ont été décelées lorsqu'il s'agissait d'exercices faisant appel à des notions de mathématiques, de conversions d'unités, de formules de calcul d'aire, de volume ... Tout cela démontre bien un manque de préparation et d'investissement. Réussir l'examen professionnel demande un minimum d'investissement personnel de la part des candidats.

Enfin, il est important de souligner que certaines réponses attendues ne faisaient pas appel aux connaissances, ces dernières se trouvaient dans les documents joints en annexe du sujet. Certains candidats ont eu du mal à retranscrire les réponses.

Concernant les épreuves pratiques :

Le jury a fixé la durée des épreuves pratiques à 1 heure.

Les membres du jury soulignent qu'un grand nombre de candidats ont montré une forte voire une excellente implication dans leur métier et une motivation avérée pour progresser professionnellement. La majorité d'entre eux ont démontré qu'ils avaient indubitablement les compétences requises dans le domaine qu'ils avaient choisi.

Les candidats se sont révélés beaucoup plus à l'aise lors de l'épreuve pratique correspondant à leur domaine (domaine choisi lors de leur inscription) que lors de l'épreuve écrite correspondant à un domaine plus général.

Il existe toutefois des différences d'une option à une autre. Cela peut s'expliquer :

- soit par un mauvais choix de l'option lors de l'inscription ;
- soit par un manque de formation des candidats dans l'option choisie.

C'est l'option « hygiène et entretien des locaux et espaces publics » qui fait apparaître les plus grandes disparités entre les candidats. Les examinateurs notent une baisse globale du niveau des candidats par rapport aux précédentes sessions. En effet, il a été constaté pour un nombre non négligeable de candidats :

- une méconnaissance des bonnes pratiques en matière de sécurité au travail ;
- un manque certain de méthodologie ;
- des connaissances générales limitées (dosages mal réalisés, utilisation de produits inadéquats tel que des produits détergents ou décapants...).

Les intervenants regrettent que certains candidats perçoivent l'épreuve pratique de l'option « hygiène et entretien des locaux et espaces publics » comme une épreuve sans difficulté apparente. Il est rappelé que cette option correspond à un "vrai" métier qui requiert notamment de réelles et solides compétences, une méthodologie spécifique et adaptée aux missions et à l'environnement ainsi que la maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité. Cette option correspond à des missions précises exercées dans l'environnement professionnel dans lequel le candidat évolue, c'est pourquoi elle ne doit pas être assimilée à la pratique du « ménage tel qu'il pourrait être réalisé dans l'environnement personnel ». Par ailleurs, les membres du jury soulignent qu'un bon nombre de candidats manquent de formation.

De plus, les membres du jury attirent l'attention sur la nécessité du port des équipements de protection individuelle (EPI) requis pour participer à cette épreuve. Il est à noter que, sur les convocations, il était bien précisé que les candidats devaient se munir des équipements de protection individuelle en adéquation avec l'option choisie. En effet, il est regrettable que certains candidats n'aient pas pris en compte cette consigne et soient venus sans équipements de protection individuelle pour passer l'épreuve pratique. Ce qui est dommageable pour le déroulement de l'épreuve. De fait, ces derniers se sont vu pénaliser.

Enfin, les membres du jury tiennent à souligner que certains candidats ont eu une posture et un comportement inadéquat devant les intervenants durant les épreuves pratiques.

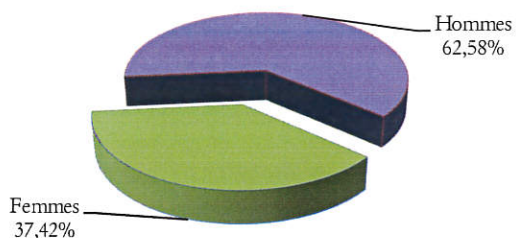
Conclusion : l'épreuve écrite reste une épreuve sélective et mal maîtrisée par un grand nombre de candidats. Il est à noter que beaucoup de candidats réussissent cet examen grâce à l'épreuve pratique. Cette dernière révèle dans l'ensemble un bon niveau professionnel des candidats.

PROFIL DES CANDIDATS

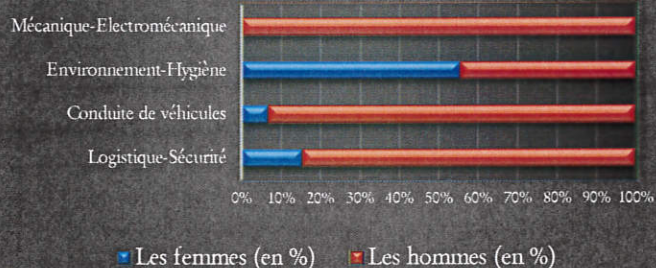
REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique (jury du 28/03/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés ADMIS (jury du 29/06/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
		0	femme(s) homme(s)	de femme(s) d'homme(s)		0	femme(s) homme(s)	de femme(s) d'homme(s)		0	femme(s) homme(s)	de femme(s) d'homme(s)
ARTISANAT D'ART	0	0		0%	0	0		0%	0	0		0%
LOGISTIQUE ET SECURITE	13	2	femme(s)	15.38%	10	2	femme(s)	20.00%	8	1	femme(s)	12.50%
		11	homme(s)	84.62%		8	homme(s)	80.00%		7	homme(s)	87.50%
CONDUITE DE VEHICULES	45	3	femme(s)	6.67%	33	1	femme(s)	3.03%	31	1	femme(s)	3.23%
		42	homme(s)	93.33%		32	homme(s)	96.97%		30	homme(s)	96.77%
ENVIRONNEMENT-HYGIENE	101	56	femme(s)	55.45%	74	41	femme(s)	55.41%	47	20	femme(s)	42.55%
		45	homme(s)	44.55%		33	homme(s)	44.59%		27	homme(s)	57.45%
MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE	4	0	femme(s)	0.00%	3	0	femme(s)	0.00%	3	0	femme(s)	0.00%
		4	homme(s)	100.00%		3	homme(s)	100.00%		3	homme(s)	100.00%
TOTAL	163	61	femme(s)	37.42%	120	44	femme(s)	36.67%	89	22	femme(s)	24.72%
		102	homme(s)	62.58%		76	homme(s)	63.33%		67	homme(s)	75.28%

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR TOUTES SPECIALITES CONFONDUES A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2018

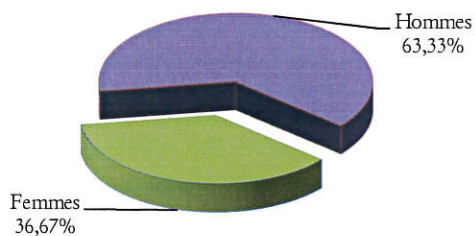


REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR PAR SPECIALITES A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE - 2018

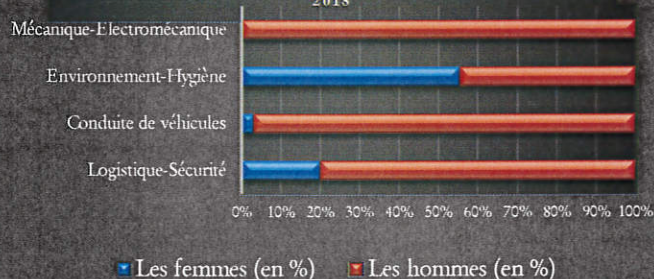


Après la Réunion du jury d'admissibilité du 28/03/2018

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS
ADMISSIBLES A PASSER L'EPREUVE PRATIQUE
TOUTES SPECIALITES CONFONDUES A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2018

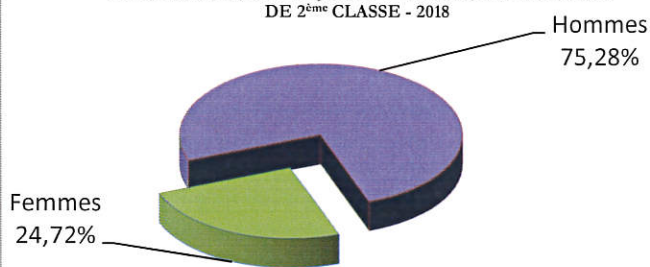


REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS
ADMISSIBLES A PASSER L'EPREUVE PRATIQUE PAR
SPECIALITES A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE -
2018

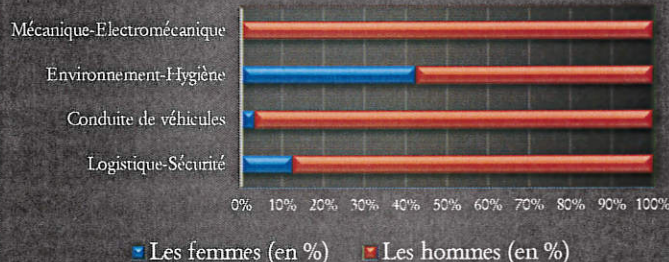


Après la Réunion du jury d'admission du 29/06/2018

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS
TOUTES SPECIALITES CONFONDUES A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE - 2018



REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS PAR
SPECIALITES A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE -
2018

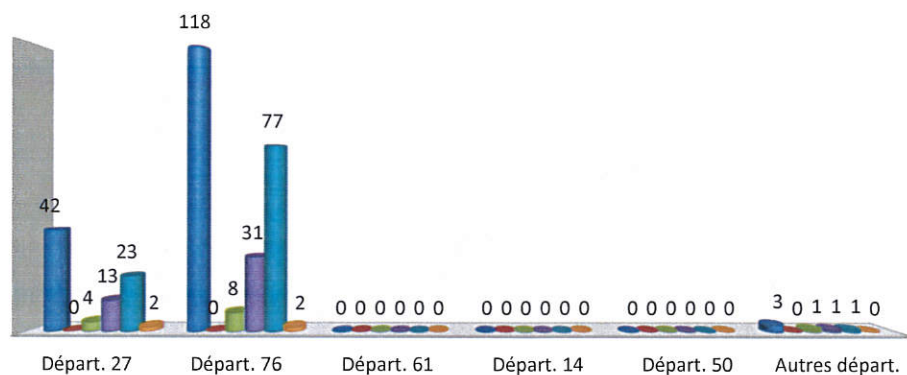


REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS

SPECIALITES	Nb candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique (jury du 28/03/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nb de candidats déclarés ADMIS (jury du 29/06/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
ARTISANAT D'ART	0	départ. 27	0	0	départ. 27	0	0	départ. 27	0
		départ. 76	0		départ. 76	0		départ. 76	0
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
LOGISTIQUE ET SECURITE	13	départ. 27	4	10	départ. 27	3	8	départ. 27	2
		départ. 76	8		départ. 76	6		départ. 76	5
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	1		autres départements	1		autres départements	1
CONDUITE DE VEHICULES	45	départ. 27	13	33	départ. 27	12	31	départ. 27	12
		départ. 76	31		départ. 76	21		départ. 76	19
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	1		autres départements	0		autres départements	0
ENVIRONNEMENT- HYGIENE	101	départ. 27	23	74	départ. 27	19	47	départ. 27	7
		départ. 76	77		départ. 76	54		départ. 76	39
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	1		autres départements	1		autres départements	1
MECANIQUE ELECTROMECANIQUE	4	départ. 27	2	3	départ. 27	2	3	départ. 27	2
		départ. 76	2		départ. 76	1		départ. 76	1
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
TOTAL	163			120			89		

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE - 2018**

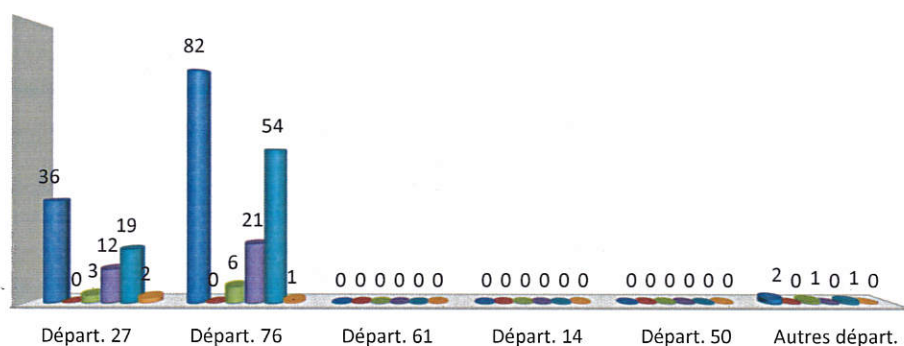
■ TOUTES SPECIALITES CONFONDUES ■ ARTISANAT D'ART ■ LOGISTIQUE ET SECURITE
■ CONDUITE DE VEHICULES ■ ENVIRONNEMENT, HYGIENE ■ MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE



Après la Réunion du jury
d'admissibilité du
28/03/2018

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES A
PASSER L'EPREUVE PRATIQUE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2018**

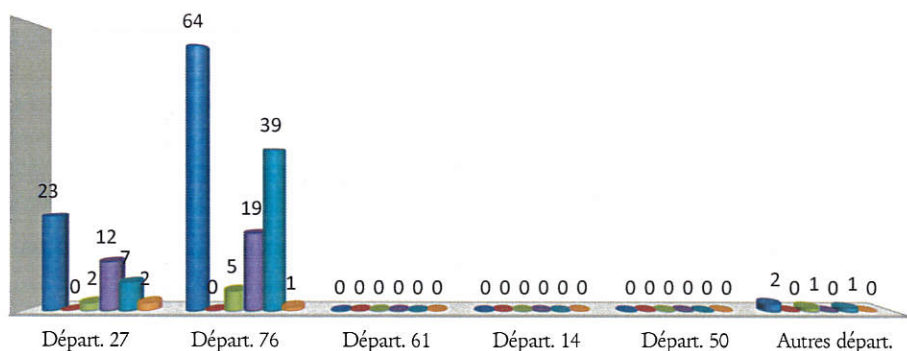
■ TOUTES SPECIALITES CONFONDUES ■ ARTISANAT D'ART ■ LOGISTIQUE ET SECURITE
■ CONDUITE DE VEHICULES ■ ENVIRONNEMENT, HYGIENE ■ MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE



Après la Réunion du jury
d'admission du
29/06/2018

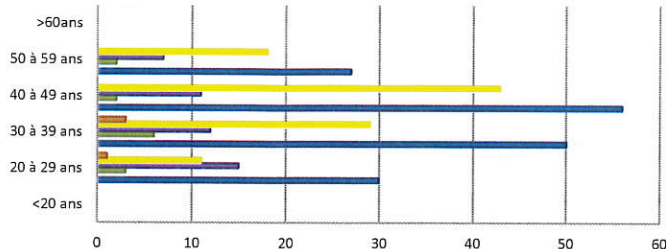
**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
2018**

■ TOUTES SPECIALITES CONFONDUES ■ ARTISANAT D'ART ■ LOGISTIQUE SECURITE
■ CONDUITE DE VEHICULES ■ ENVIRONNEMENT HYGIENNE ■ MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE



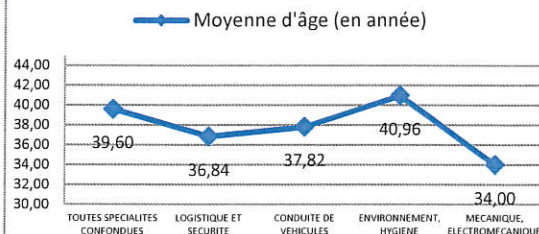
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGE

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2018



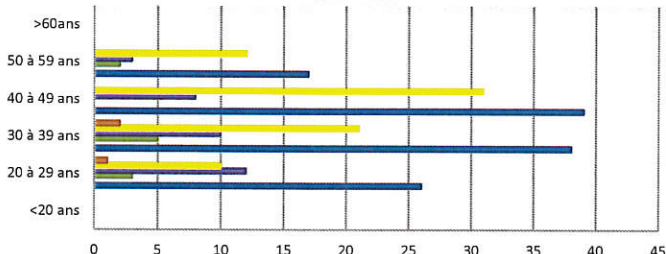
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60ans
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	0	1	3	0	0	0
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	0	11	29	43	18	0
CONDUITE DE VEHICULES	0	15	12	11	7	0
LOGISTIQUE ET SECURITE	0	3	6	2	2	0
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	0
TOUTES SPECIALITES CONFONDUES	0	30	50	56	27	0

Moyenne d'âge des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 2018



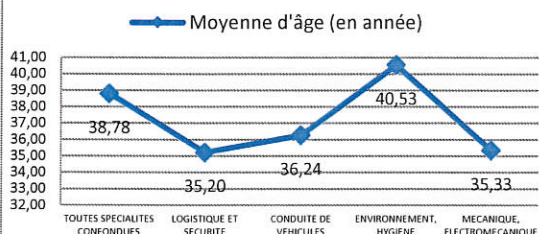
Après la Réunion du jury
d'admissibilité du 28/03/2018

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2018



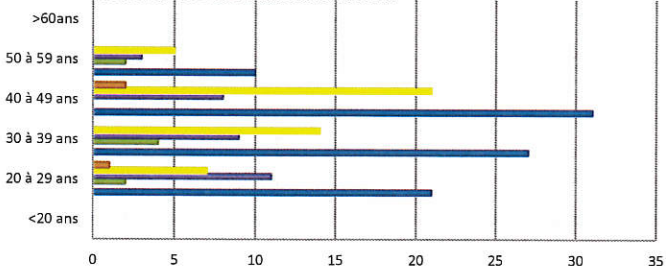
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60ans
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	0	1	2	0	0	0
ENVIRONNEMENT, HYGIENE	0	10	21	31	12	0
CONDUITE DE VEHICULES	0	12	10	8	3	0
LOGISTIQUE ET SECURITE	0	3	5	0	2	0
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	0
TOUTES SPECIALITES CONFONDUES	0	26	38	39	17	0

Moyenne d'âge des candidats admissibles à passer l'épreuve pratique de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 2018



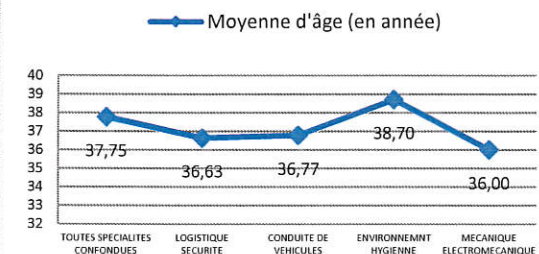
Après la Réunion du jury
d'admission du 29/06/2018

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60ans
MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE	0	1	0	2	0	0
ENVIRONNEMENT HYGIENE	0	7	14	21	5	0
CONDUITE DE VEHICULES	0	11	9	8	3	0
LOGISTIQUE SECURITE	0	2	4	0	2	0
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	0
TOUTES SPECIALITES CONFONDUES	0	21	27	31	10	0

Moyenne d'âge des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 2018



A Evreux, le 29 juin 2018

La présidente du jury



Annie DEPRESLE